

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROND-
POINT CLAUDE PTOLEEMEE POUR DES TRAVAUX DE DIAGNOSTIC AMIANTE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 17 août 2020 et jusqu'à la fin des travaux de diagnostic amiante,

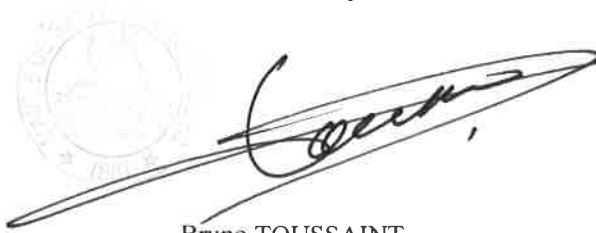
- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier rond-point Claude Ptolémée et rues aux alentours.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 août 2020

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Toussaint', is written over a faint circular official stamp of the City of Saint-Dié-des-Vosges.

Bruno TOUSSAINT